

## PROCES VERBAL du Conseil Municipal du jeudi 23 novembre 2017

Ouverture de la séance à 18 heures.

**Présents** : Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Jean louis JANSSENS, Sylvette LACOMBE, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Dominique RATTO-CREPIN

**Absents représentés** : Sabine VENELLE donne procuration à Dominique RATTO-CREPIN, Marion FERRER à Jacques LIN, Armelle MEULIEN à Sylvette LACOMBE, Michel VAN LOYEN à Jean louis JANSSENS

**Absents** : Audrey BERNARD

**Secrétaire** : Dominique RATTO-CREPIN

Philippe CASTANON énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 02/10/2017. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

**Vote POUR à l'unanimité**

Philippe CASTANON énonce l'ordre du jour du conseil municipal à venir :

- Tableau avancement de grade agents titulaires, création et suppression de postes.
- Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Reversement SACEM
- Transfert compétences hors Gemapi
- Positionnement du CM sur le transfert de l'eau et l'assainissement à la CCPC
- Compteurs LINKY
- Motion AMRF
- Délibération adhésion charte « zéro phyto »
- Points divers : SIVOM, suppléant délégué CCPC...
- Questions diverses

Il demande que soient rattachées à l'ordre du jour deux délibérations qui ont été demandées depuis la convocation :

- Décision modificative budgétaire
- Délibération sur les rythmes scolaires

**Vote POUR à l'unanimité**

### Point I : TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AGENTS TITULAIRES et CRÉATION DE POSTES

Le Maire indique au Conseil que les changements de grade et d'échelon correspondent à l'avancement de la carrière des agents titulaires de la commune, et que cela engendre la création de postes correspondants à ses nouveaux grades.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 26 septembre 2017, pour chaque tableau, et au vu de nommer chaque agent dans son nouveau grade par arrêté municipal, il convient de créer les postes nécessaires :

- 1 poste d'ATSEM principale de 1ère classe à temps non complet de 28 /35,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe :
  - 1 à temps complet annualisé et 1 à temps non complet à 28/35,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet.

**Vote Pour à l'unanimité des présents et représentés**

## Point II : CHANGEMENT d'OPÉRATEUR POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Dominique RATTO-CRÉPIN rappelle que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem pour la télétransmission des actes au contrôle de la légalité. Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange. Mr le Maire demande que le conseil accepte le changement d'opérateur et le mandate pour signer tous les documents inhérents à ce changement.

**Vote Pour à l'unanimité des présents et représentés**

## Point III : REVERSEMENT SACEM

Philippe CASTANON rappelle que la politique de la commune d'aide aux associations comporte un volet de reversement des frais SACEM aux associations qui ont suivi la procédure de pré déclaration lors de l'organisation de leurs manifestations. L'USMONOBLÉT nous présente une facture acquittée de 1387,14 €uros, correspondant à la fête votive d'août 2017. Mr le Maire demande au conseil d'autoriser le versement de cette somme à l'association USMONOBLÉT

**Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés**

## Point IV : TRANSFERT COMPÉTENCES HORS GEMAPI

Philippe CASTANON explique la nécessité de transférer l'ensemble des compétences hors Gemapi afin que la commune n'ait pas à les assumer, et notamment l'ensemble :

- des actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines
- de la mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'intérêt de bassin.

**Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés**

## Point V : POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL sur le TRANSFERT de L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT à LA CCPC

Philippe CASTANON demande au conseil de s'engager fermement dans l'opposition du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté des communes. Seront à l'étude :

- la création d'une SEM (Société d'Économie Mixte)
- l'adhésion au syndicat de Lasalle sur 3 EPCI.

**Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés**

### Point VI : Motion AMRF

Philippe CASTANON rappelle la position de l'Association des Maires Ruraux de France dans leur défense de nos territoires par une délibération soutien à « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », spécifique, pour que l'enjeu rural soit véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

**Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés**

### Point VII : Compteurs LINKY

Dominique Ratto-Crépin rappelle la position de la commune face aux dangers potentiels pour la santé des nouveaux compteurs communicants (rayonnements), de leurs coûts sans bénéfice financier ni écologique, de certains abus constatés dans la pose de compteur chez des particuliers, et de la destruction annoncée de compteurs qui actuellement fonctionnent très bien chez nos concitoyens. Elle indique que le Conseil s'est déjà positionné par délibération 2016/014 en mars 2016, mais que le texte a été retiré quelques mois plus tard car attaqué. De nouveaux textes s'attachant au refus de déclassement des compteurs existants et de leur destruction, à la saisie de la CNIL, à la réglementation et la suspension d'installation de compteurs de type « Linky », proposés par un consortium d'avocats, semblent pouvoir être utilisés à présents.

**Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés**

### Point VIII : Adhésion à Charte régionale "Objectif zéro phyto dans nos villes et villages"

Jean Louis Janssens rappelle la décision prise précédemment par le conseil municipal d'abandonner tous recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts de la commune, la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) du Languedoc-Roussillon a invité la commune à adhérer à cette charte. En dehors de la FREDON, la charte est portée par la DRAAF et la DREAL, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence Régionale de Santé et la Région. La FREDON, qui a accompagné Monoblet et d'autres villages du Piémont Cévenol pour la réalisation de l'audit sur l'usage des pesticides, est la structure animatrice de la Charte.

Notre adhésion donnera accès à un accompagnement supplémentaire dans la réalisation de l'évaluation de nos progrès, la rédaction des bilans annuels, les actions de communication, ... Elle contribuera à donner plus de cohérence, d'homogénéité et de visibilité aux objectifs poursuivis au niveau régional.

L'adhésion est gratuite. Elle est établie pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

**Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés**

### Point IX : Décisions modificatives

Philippe CASTANON explique que, dans le cadre du transfert des frais d'études (travaux école) du compte 2031 au compte 2135 afin de récupérer la TVA sur le budget 2018, un titre et un mandat ont été émis pour un montant de 34180.31 € en utilisant le chapitre globalisé 041. Il convient d'ouvrir les crédits en dépenses et en recettes comme suit :

Comptes dépenses

Dépenses Investissement chapitre 041 article 2135 + 34 180.31 €

Comptes recettes

Recettes Investissement Chapitre 041 article 2135 + 34 180.31 €

**Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés**

## Point X : Rythmes scolaires

Suite au compte rendu du dernier Conseil d'École, et au vu du plébiscite de cette assemblée en faveur du retour effectué à la semaine de 4 jours, Mr le Maire souhaite que le Conseil se positionne sur la pérennité de ce rythme scolaire dans la commune.

**Vote POUR à l'unanimité des présents et représentés**

## Point XI : QUESTIONS DIVERSES

- Réponse à une demande d'installation d'un projet de boulangerie :  
Le Maire sollicite l'avis du conseil pour répondre à la lettre d'un habitant de la commune sur son projet de fabrication de pain bio, 2 fois par semaine avec une animation au moment de la sortie de l'école (concept associatif). Il souhaiterait installer son activité dans une salle de l'ancienne école. Le Conseil émet un avis favorable à l'idée, mais ne met pas à disposition un espace communal pour un projet commercial. Mr le Maire dirigera le demandeur vers la CCPC qui a la compétence économique.  
Certains conseillers s'inquiètent d'une éventuelle concurrence avec le boulanger actuel, et le problème de son départ à la retraite est évoqué car aucune solution de remplacement ne semble évoquée.
- Point D.U.P. du Palais et Schéma directeur AEP :
  - a) Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement : deux réunions importantes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement se sont tenues le mardi 21 novembre. La première était une réunion du Comité de Pilotage des schémas directeurs. Elle a permis de faire un état des lieux des travaux de diagnostic entrepris sur le fonctionnement de nos réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Ce diagnostic a pu être réalisé grâce à l'installation sur nos infrastructures de points de mesure, pour la plupart connectés par télétransmission à l'ordinateur central de gestion des réseaux. Plusieurs opérations de recherche des fuites ont été menées et ont conduit à des travaux de réparation. Des recherches complémentaires seront encore organisées en décembre. L'ensemble de ces données collectées a servi et va servir à alimenter un outil de modélisation qui valide les scénarios d'aménagement des installations et de renforcement des réseaux. Pour la partie Eau Potable, les principaux aménagements étudiés concernent l'amélioration de la ressource du captage du Palais, la sécurisation du captage du Sollier par le renforcement de sa connexion au réseau du village, le renouvellement des canalisations PVC antérieures à 1980 et le remplacement de la canalisation d'adduction du réservoir des Montèzes. A ce jour, ces investissements dans leur globalité sont estimés à près de 1,5 millions €. Pour la partie Assainissement, l'objectif principal est de réduire, voire supprimer, l'entrée des eaux claires parasites météoriques pour un investissement estimé à 100.000 €. La dernière phase du diagnostic délivrera un programme des travaux à entreprendre sur les prochaines décennies.
  - b) DUP du Palais : Pour mettre fin aux allers-retours du dossier entre la Mairie, le Bureau d'Etudes et l'Agence Régionale de la Santé, nous avons réuni les trois acteurs à Monoblet. Toutes les remarques et suggestions faites par l'ARS ont été passées en revue. Le Bureau d'Etudes et la mairie ont fourni des réponses qui ont satisfait le représentant de l'ARS. Dans ces conditions, nous pouvons compter sur l'obtention de la DUP au début de 2018.

*La séance est levée à 19h10*

